



Le 8 mars 2024

Grand Chambéry
Mme Isabelle Dunod
106 allée des Blachères
CS 82618
73026 Chambéry cedex
73019 Chambéry cedex

Affaire suivie par : Anne MORRIS
Vos Ref : 2024-01-026
Nos Réf : 124/2024
Objet : PLUI HD de Grand Chambéry modification n°4 notification PPA
PJ : copie mail et courrier déjà transmis pour prise en compte

Madame La Vice-Présidente ,

A l'occasion de la modification n° 4 du PLUI HD, nous souhaitons procéder à la correction de 2 erreurs matérielles dans le cadre de la consultation des PPA.

Tout d'abord, la parcelle cadastrée section AB n° 96 est concernée par l'emplacement réservé SAL 43 et dispose d'un pastillage patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural. Cette prescription n'a pas lieu d'être du fait de la réalité d'un bâtiment ne présentant aucun intérêt architectural ni valeur patrimoniale. L'ER 43 est destiné à un aménagement de voirie route de la Bémaz, prévu pour gérer des problèmes de sécurité sur le secteur.

En second lieu, et alors que notre demande avait été retenue dans le dossier de concertation du 18 septembre 2023, il semblerait que l'ER pour équipement public placé sur la parcelle AK 131 située rue de la Perrodière, ne soit plus pris en compte.

Or, la commune a un projet d'aménagement sur cette parcelle, notamment pour l'implantation d'une centrale alimentant un réseau de chaleur. Ce réseau desservira les bâtiments publics et les nouveaux programmes d'habitat collectifs du Centre-bourg. Il est donc impératif pour la commune que cet emplacement réservé soit maintenu sur l'ensemble de la parcelle à 431.

Mes services restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie de recevoir, Madame La Vice-Présidente, mes plus sincères salutations.

Le MAIRE

Michel DYEN

